

Pierre-Yves Laffont (dir.)

L'Armorial de Guillaume Revel Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle

Alpara

Cleppé

Franck Brechon et Chantal Delomier

DOI : 10.4000/books.alpara.2940

Éditeur : Alpara

Lieu d'édition : Alpara

Année d'édition : 2011

Date de mise en ligne : 24 mars 2017

Collection : DARA

ISBN électronique : 9782916125527



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

BRECHON, Franck ; DELOMIER, Chantal. *Cleppé* In : *L'Armorial de Guillaume Revel : Châteaux, villes et bourgs du forez au xv^e siècle* [en ligne]. Lyon : Alpara, 2011 (généré le 02 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/alpara/2940>>. ISBN : 9782916125527. DOI : 10.4000/books.alpara.2940.

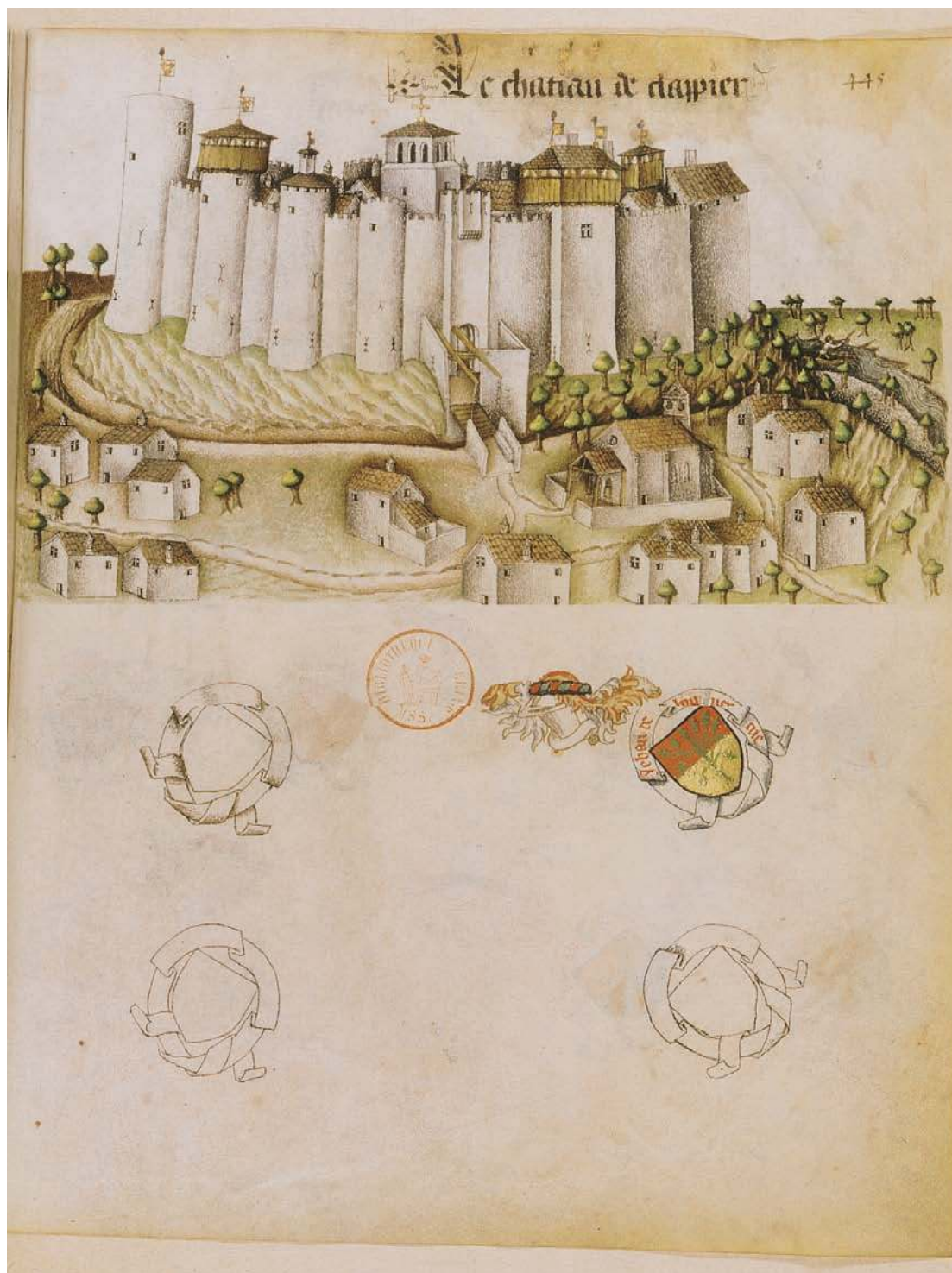


Fig. 82 – Vignette de l'Armorial de Guillaume Revel (Bnf, fr. 22297, p. 445) : le chatiau de Clappier.

C L E P P É

445

Le chatiau de Clappier

Département : Loire ; canton : Boen ; commune : Cleppé

L'apport des sources écrites

Si Cleppé n'est attesté dans la documentation qu'à partir de 971 (Masures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, t. I, p. 65), le toponyme en *-acum*, tout comme les très nombreux vestiges antiques découverts, témoigne d'une occupation dense dès le début de notre ère (Lavendhomme, 1997, p. 86-88). L'église Saint-Martin, seulement attestée en 1225 (Chartes du Forez, n° 901), mais dont le vocable laisse penser qu'elle peut être une fondation du très haut Moyen Âge¹, se trouve donc implantée au cœur d'un terroir fortement mis en valeur dès les premiers siècles de notre ère. Elle possède d'ailleurs des droits paroissiaux et un cimetière lui est associé ; il est attesté en 1379 (ADL, B 1871, f° 77 v°). L'importance au moins relative de Cleppé à la fin du haut Moyen Âge est confirmée par la présence d'un viguiers comtal, attesté vers 1096, lorsque Guillaume de Forez institue une rente pour l'hôpital de Montbrison, à payer par différents viguiers, dont celui de Cleppé (Chartes du Forez, n° 1286).

Il faut attendre 1167 pour que le château apparaisse très explicitement dans la documentation. Le roi Louis VII concède alors au comte de Forez les *regalia* sur divers châteaux dont le *castellum de Claypiaco* (Chartes du Forez, n° 1563). Le château de Cleppé est encore attesté en 1192, lorsque le comte promet de s'y constituer otage dans le règlement d'une créance l'opposant à Guichard IV de Beaujeu (Chartes du Forez, n° 1567). Jusqu'à la fin du Moyen Âge, le château de Cleppé demeure entre les mains des comtes de Forez ; il n'est jamais inféodé, ni aliéné durablement. Il devient même une pièce maîtresse parmi les fortifications comtales, les comtes y résidant fréquemment et attachant une grande importance à sa possession. Par exemple, le comte Guy VI le concède par testament à son épouse en 1275, mais il précise bien que le château fera retour au décès de celle-ci dans le patrimoine comtal, et qu'elle en doit l'hommage à ses héritiers (Chartes du Forez, n° 180). Quelques années après, en 1290, le *castrum de Claypiaco* est au centre de l'augment de dot d'Isabelle de Forez, fille de Guy VI. Toutefois, afin de préserver la possession de ce château et de ne pas le voir quitter le domaine comtal définitivement, il est convenu que cet augment sera rendu à son frère si elle ou ses héritiers meurent sans descendance. Il est aussi stipulé que si Cleppé sort pour une raison ou une autre du patrimoine comtal, le comte se réserve un droit de réméré de 4000 livres viennoises, ce qui est considérable². Le château de Cleppé est encore au centre des conventions matrimoniales conclues en 1324 lors du mariage de Renaud de Forez et de Marguerite de Savoie (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 1735 ; ADL, B 1842). Résidence fréquente des comtes depuis Jean I^{er} (Fournial, 1967, p. 363), Cleppé devient aussi la résidence privilégiée d'Anne Dauphine au tournant des XIV^e et XV^e siècles (Broutin 1883, t. I, p. 81-87) ; elle y meurt même le mardi 21 septembre 1417, comme l'atteste le compte des dépenses de son hôtel : *Madame, dont Dieu ait l'ame, ala de vie à trepassement, a Cleppe (...) y estoit mademoiselle de Bourbon et tout leur commun en leur compagnie* (De Fréminville, 1905, t. 3, p. 33-34 ; ADL, B 1948 et B 1949). Cependant, les droits châtelains des comtes sont contestés par l'abbaye de l'Île-Barbe, au nom de son prieuré de Saint-Bonnet sis dans le *castrum*. Ce conflit récurrent fait l'objet d'une première tentative d'apaisement en 1248 par une transaction qui règle le partage de ces droits entre les deux parties (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 293). Pourtant le litige ressurgit deux ans plus tard (Titres

1 - Ce que quelques découvertes de mobilier du haut Moyen Âge et des sépultures antiques à proximité même de l'église confirment partiellement (Lavendhomme, 1997, p. 87).

2 - Le règlement de cette succession, eu égard au nombre élevé d'intervenants, a donné lieu à une multiplication de documents complémentaires, cf. Chartes du Forez, n°s 270, 293, 845, 846, 847, 1209, 1192.



Fig. 83 - Vue aérienne du site dans les années 1990.

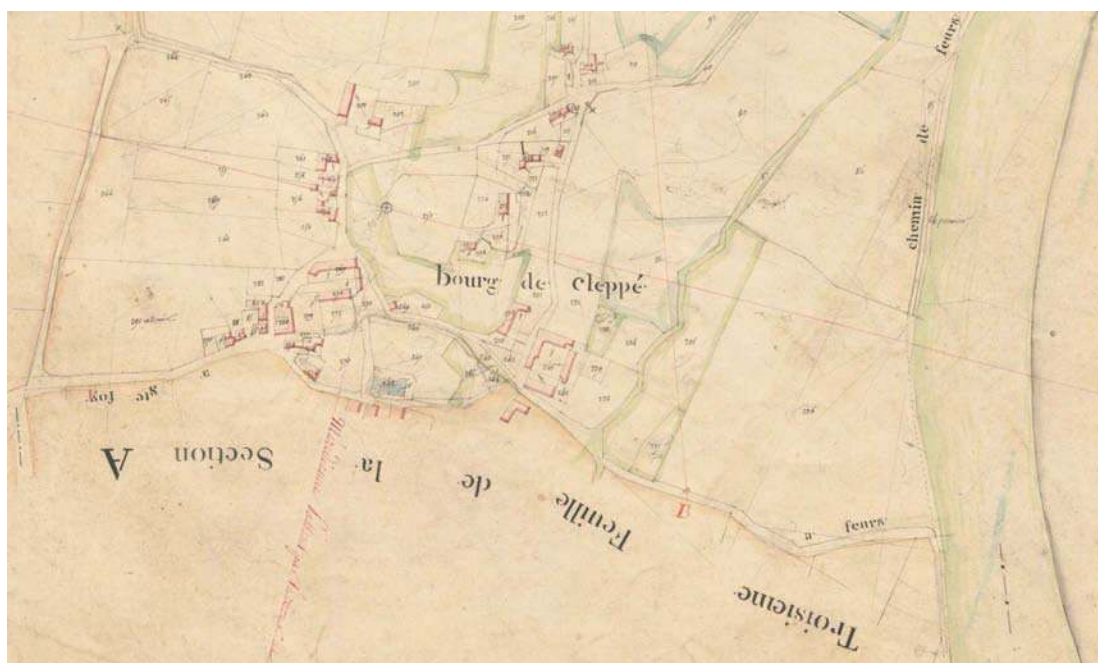


Fig. 84 - Extrait du plan cadastral du début du XIX^e siècle.

de la maison ducale de Bourbon, n° 350) et encore de nombreuses fois jusqu'en 1478 (Titres de la maison ducale de Bourbon, nos 6680 et 6681), comme en 1300 par exemple (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 1032). Possession comtale, Cleppé devient aussi centre administratif et judiciaire, avec la mise en place d'un châtelain, qui devient capitaine en 1386 (Fournial, 1967, p. 340), d'un juge comtal (Fournial, 1967, p. 311) et d'un prévôt (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 3541). En 1167, il n'est encore question que du *castellum* de Cleppé, ce qui laisse penser, sauf à considérer un abus de langage surprenant pour cette période où la précision lexicologique est souvent de mise en la matière, que le château de Cleppé n'a pas encore attiré d'habitat et qu'il ne s'agit donc alors encore que de la fortification seigneuriale à proprement parler. Ce n'est que par la suite que le terme de *castrum* l'emporte, lorsqu'en 1202, des habitants sont signalés dans le *castrum de Clepe* (Chartes du Forez, n° 1575). Le village castral connaît un développement modeste, n'accédant jamais au niveau d'autres bourgs régionaux bien implantés comme Saint-Marcellin ou encore Saint-Bonnet-le-Château. Tout au plus, une petite activité de traitement du chanvre s'y développe-t-elle (Fournial, 1967, p. 412). La proximité immédiate de Feurs n'a pas permis un réel développement urbain de ce *castrum*. Pourtant des marchés sont indirectement attestés à Cleppé par la mention de la leyde qui y est perçue au XV^e siècle (en 1421 : ADL, B 2008 ; en 1461 : Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 6163). La situation du mandement de Cleppé, implanté sur le réseau routier, mais aussi en bordure de la Loire, justifie la perception d'un péage attesté à partir de 1248 (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 293). Parallèlement, un

port, le *portus Claypiaci*, mentionné à plusieurs reprises à partir de 1275 (Chartes du Forez, n° 180), permet de traverser la Loire. La ferme des revenus muables de 1418 récapitule d'ailleurs l'ensemble de ces droits, leyde, péage et port, qui sont alors concédés à Jean Million (ADL, B 1914).

Si l'église Saint-Martin est située hors des murs du *castrum*, comme nous l'avons déjà expliqué, il n'en est pas de même pour l'église Saint-Bonnet et le prieuré qui lui est associé. La question des origines de cette église, dont la possession est confirmée en 971 à l'abbaye lyonnaise de l'Île-Barbe (Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, t. I, p. 65)³, et de son prieuré mérite d'être posée. Même s'il n'en subsiste rien à l'heure actuelle, sa situation au cœur même du *castrum* ne fait aucun doute. En effet, la documentation mentionne à de très nombreuses reprises l'église *Sancti Boniti infra castrum de Claypiaco* (ADL, B 1858, f° 1 v°), par opposition à Saint-Martin, qui est toujours mentionné sous la forme *Santi Martini Claypiaci*. Il s'agit donc probablement d'un édifice d'origine castrale. Si l'église Saint-Bonnet et son prieuré dépendent dès la fin du X^e siècle de l'Île-Barbe, il faut attendre le début du XV^e siècle pour apprendre que le prieuré est conventuel, puisqu'en 1414, trois moines, bénédictins, puis quatre, sont chargés de célébrer des offices en mémoire du mari et des parents de la duchesse Anne de Bourbon (Titres de la maison ducal de Bourbon, nos 4976 et 4991). Jamais durant le Moyen Âge cette église ne semble avoir eu des droits paroissiaux complets, même si un cimetière lui est associé à partir de 1342 (ADL, B 1858, f° 1 v°).

La représentation de l'Armorial

Tel qu'il est représenté, vu depuis le sud, le site de Cleppé prend la forme d'une très puissante place forte. Le château est ceint d'une muraille particulièrement haute enserrant un espace ovoïde. Crénelée, cette enceinte est aussi cantonnée de nombreuses tours très rapprochées, surtout à l'ouest. En effet, outre le donjon circulaire, qui est implanté sur la muraille à l'ouest, trois tours rondes se situent à gauche de la tour portière qui fait face au dessinateur, alors que la partie droite de l'enceinte apparaît moins flanquée et seulement protégée par une large tour carrée. Trois autres tours circulaires et crénelées surgissent de l'autre côté du site, seul leur sommet émergeant des toitures. D'ouest en est (de gauche à droite sur l'illustration), les tours sont couronnées de manières différentes. Le donjon est simplement couvert d'une terrasse, non crénelée, la première tour de flanquement est munie de hourds, la suivante est crénelée et dépourvue de hourds mais surmontée d'une guette, alors que la dernière est simplement crénelée. Pour sa part, la vaste tour quadrangulaire placée à l'est de la porte est dotée de hourds. Une échiffe est placée en encorbellement sur la courtine à l'arrière de l'enceinte (au nord-est). L'extrémité ouest de l'enceinte est occupée par la tour maîtresse, haute construction cylindrique, qui domine l'ensemble des autres constructions. Elle est dotée de quelques ouvertures de tir et son niveau supérieur est probablement habitable, puisqu'il est éclairé par une large baie à croisées. La seule porte visible de l'enceinte du château se situe face au dessinateur, sur la face sud du rempart. Elle est protégée par une bretèche sur mâchicoulis installée au sommet de la petite tour carrée dans laquelle le passage est ménagé. Ce type de bretèche fendue d'une meurtrière bifide se retrouve à Donzy, Fontanès, La Fouillouse, Saint-Bonnet, Marols, Châteauneuf et Champdieu. La tour-porte est protégée par un système fortifié, composé d'une barbacane sommaire et d'un pont-levis à flèches enjambant un fossé en eau et aboutissant sur un étroit passage protégé par des murets et disposant d'une banquette maçonnée.

L'intérieur de l'enceinte est occupé par une église dont le clocher, carré et massif, émerge en position centrale. Il est ouvert de deux ou trois baies, selon les faces. Quelques toitures sont visibles dans l'espace clos, mais la hauteur des courtines interdit de préciser la forme du bâti. Il apparaît toutefois stéréotypé et similaire à celui des autres vignettes, à l'exception d'une imposante construction de plan rectangulaire qui se détache à l'est de l'espace fortifié, à l'opposé du donjon. C'est la seule construction placée en appui sur la courtine ; son toit particulièrement élevé, sa surface au sol et sa souche de cheminée rectangulaire, très rare dans l'Armorial, permettent d'identifier à coup sûr un édifice privilégié. Deux autres souches de cheminée du même type sont visibles en arrière-plan dans ce secteur de la vignette sans que l'on sache à quel bâtiment les rattacher précisément, elles indiquent quoi qu'il en soit la présence de bâtiments seigneuriaux.

Un petit faubourg d'une douzaine de maisons est installé au débouché du pont-levis ; il est groupé autour d'une église cernée par un petit enclos bas, cas unique dans la partie forézienne de l'Armorial. Modeste, cette église se présente comme une petite construction probablement de style roman à une seule nef comptant deux travées limitées par des contreforts. L'abside n'apparaît pas nettement en raison de la perspective choisie par l'artiste, elle semble semi-circulaire et contreboutée par des contreforts. Plusieurs ouvertures percent ses murs : un oculus est ménagé dans le pignon ouest, alors que deux baies éclairent la nef et que deux portes à l'ouest et au sud permettent d'accéder au bâtiment. Cet édifice est surmonté d'un petit clocher peigne en bâtière installé à la limite de la nef et de l'abside. Le portail qui ouvre sur la façade ouest est précédé d'un auvent de bois reposant sur quatre poteaux. On remarque une fois de plus le soin extrême apporté au traitement de l'église hors les murs.

Face à l'église Saint-Martin, au devant et à gauche de l'entrée du château, une maison ordinaire comporte un petit appentis et un enclos. La fonction de cette construction reste inconnue ; presbytère, recluserie ou tout autre logis particulier ayant une relation avec l'église ? Enfin, la représentation d'un homme embarqué sur la Loire constitue avec



Fig. 85 - La tour maîtresse circulaire.



Fig. 86 - Vestiges des fossés de la plate-forme castrale.

celle du dessin de Feurs les deux uniques représentations figurées animant les vignettes foréziennes : ce sont deux pêcheurs jetant l'épervier sur des barques à fond plat rigoureusement identiques. La berge de la rivière forme une gravière aisément identifiable cernée par un couvert végétal assez dense réparti sur un terrain plat. Ce décor soigné s'étale jusqu'à la base des murs de l'enceinte castrale, à l'est de la porte d'entrée du *castrum*.

Les données archéologiques et le parcellaire

Malgré son importance passée, le site de Cleppé est intégralement détruit à l'exception du donjon (fig. 85), aussi l'interprétation du parcellaire pose-t-elle de nombreuses questions (fig. 84). Déjà en 1667, *il ne reste aucun bastiment dudict chasteau si ce n'est un bastiment du costé de vent que l'on nous a dit servir de conciergerie et auditoire [qu'il] est tres necessaire de reparer pour en eviter la ruine (...). Il reste de la closture dudict bourg du costé de soir environ trente thoises, dans laquelle closture il y a trois tours et au bout d'icelle une haute tour ronde toute découverte et en ruine* (cité dans Viallard, 1992, p. 39). Le château repose sur un plateau de forme grossièrement triangulaire situé à quelque distance de la Loire qui coule à l'est, en contrebas du site (fig. 83). L'ensemble du plateau présente un assez faible pendage d'ouest en est, ses flancs ayant manifestement été avivés à l'ouest lors de l'établissement d'un fossé, partiellement comblé aujourd'hui mais encore en eau en 1417 (ADL, B 1950, f° 48) (fig. 86). Il correspond au fossé représenté sur la vignette de l'Armorial. Il ne reste presque aucun vestige des courtines visibles sur le dessin. Tout au plus, une très faible longueur émerge-t-elle encore du sol de part et d'autre du donjon. Il est donc impossible de confirmer par la prospection de terrain si le nombre considérable de tours représenté sur la vignette correspond bien à la réalité. Seul le donjon cylindrique est encore conservé en élévation et sa présence « résiduelle » offre une vision très éloignée de la réalité médiévale. Correctement représenté et implanté sur le dessin de l'Armorial, il s'agit d'une haute et étroite tour circulaire, dont le sommet culmine à l'heure actuelle à une vingtaine de mètres de hauteur et qui présente un diamètre de 7,40 m. C'est certainement « la haute tour » de 1667, qui, par son plan et sa morphologie évoque une construction du XIII^e siècle. Par ailleurs, le grand bâtiment visible sur la vignette à l'opposé du donjon, accolé à la courtine, peut s'apparenter à l'*hospicium* comtal sur lequel des réparations sont effectuées en 1420 (Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 5157), mais il n'en subsiste plus rien à l'heure actuelle, pas plus que les prisons où des travaux sont entrepris presque en même temps (ADL, B 1971, f° 6-7). Le prieuré Saint-Bonnet et les constructions civiles occupant l'intérieur du *castrum* ont également totalement disparu. Tout au plus peut-on remarquer que le tracé parcellaire du plateau sur lequel est implanté le château offre des disparités entre l'ouest et



Fig. 87 - Vue d'ensemble de l'église Saint-Martin.



Fig. 88 - Vue des baies romanes bouchées de l'église.

l'est. À l'ouest, au pied du donjon, une vaste parcelle pentagonale semble épouser l'emplacement d'une basse-cour, alors qu'à l'est, la zone apparaît très morcelée et pourrait témoigner de la présence d'un lotissement encore en place peu avant la levée du cadastre napoléonien. À l'extérieur de l'enceinte castrale, le paysage a évolué de manière différente et aujourd'hui encore un petit muret délimite un enclos cimétériel autour de l'église paroissiale Saint-Martin (fig. 87). De forme rectangulaire sur la vignette, il entoure l'église en laissant peu d'espace libre et s'interrompt devant le porche protégé par un édicule en bois reposant sur des poteaux et couvert d'un petit toit de tuiles. Le cadastre napoléonien montre que le tracé rectiligne de la clôture enserre encore l'église à proximité de la paroi nord et de l'abside. Si le segment méridional apparaît plus accidenté, il semble cependant pérennisé à cette époque, contrairement au muret occidental qui paraît absorbé par l'agrandissement de l'église. On le voit, la comparaison avec les vestiges existants prend un sens et permet d'offrir quelques précisions. À l'extérieur, l'examen attentif des murs gouttereaux nord et sud permet de voir une nette rupture entre la deuxième et la troisième travée qui prouve l'ajout postérieur d'une dernière travée occidentale. Ce coup de sabre s'avère particulièrement lisible sur la paroi sud où l'arrachement du mur gouttereau reste apparent dans sa partie supérieure ; la mise en place du contrefort s'aurait alors indispensable pour contenir le dévers de la paroi tronquée. Le porche est placé dans un pignon chantourné composé, dans sa partie haute, de petits blocs de granit taillés et réemployés pour certains. La morphologie de ces ensembles permet de dater cette extension occidentale de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle. En revanche, les deux premières travées de l'édifice relèvent incontestablement de la fin du haut Moyen Âge. Les parois extérieures des murs gouttereaux conservent en effet les vestiges des piédroits de quatre baies étroites placées bien au-dessus des ouvertures actuelles (fig. 88). Ces petites ouvertures hautes, très ébrasées à l'intérieur, coiffées de linteaux échancrés monolithes, apparaissent fréquemment dans les premières constructions romanes du XI^e siècle. Des baies de ce type subsistent encore dans l'ancienne église paroissiale Saint-Julien de Pommiers-en-Forez (aujourd'hui désacralisée), dans la petite chapelle de Saint-Sulpice (Sainte-Foy-Saint-Sulpice), dans la façade sud du prieuré de Pouilly-les-Feurs et dans bien d'autres lieux encore. Ces baies qui n'offraient qu'un éclairage médiocre n'apparaissent déjà plus dans le dessin de l'Armorial. D'autres transformations ont modifié définitivement le profil de l'édifice médiéval. Les murs gouttereaux ont été écrêtés lors de l'extension de l'église comme le prouvent la disparition des parties hautes des baies primitives ainsi que le maintien des ressauts placés à la base de la face occidentale du clocher. Cette paroi n'est autre que l'ancien clocher-mur (dessiné dans la vignette de l'Armorial) érigé au-dessus du chœur et englobé dans le beffroi actuel. L'agrandissement de l'église s'est accompagné, en outre, d'un décaissement spectaculaire du sol qui a fait apparaître les fondations de l'église sur son flanc méridional à la hauteur de la deuxième travée. Enfin, la couverture de la nef semblait au XV^e siècle composée de bardeaux et non pas de tuiles creuses comme aujourd'hui.

Du site de Cleppé, élément majeur du patrimoine des comtes de Forez aux XIII^e et XIV^e siècles, ce qui explique sans doute l'évident surdimensionnement du *castrum*, il ne reste aujourd'hui quasiment aucun élément bâti, exception faite de la tour maîtresse cylindrique et de l'église Saint-Martin. Toutefois, la topographie d'ensemble du site, qui correspond bien au rendu de la vignette, ainsi que quelques détails architecturaux conservés permettent d'établir la grande fidélité de l'Armorial pour Cleppé et rendent légitime l'utilisation de celui-ci pour restituer un site dont seule l'archéologie peut désormais nous dire plus.

Page 445

LE CHATIAU DE CLAPPIER

Étude héraldique

802. Jehan de Bonver crie

coupé de gueules et d'or, au chêne de sinople brochant sur le tout.

Jean de Boisvair, écuyer, fils d'Artaud de Boisvair, seigneur du Boisson. Il appartenait à une famille de juristes de Pouilly-les-Feurs et Néronde, agrégée vers 1355 à la noblesse. Il était seigneur de Pélucieu et Boisvair.

- De Boos, 1995, 475
- Steyert, 1860, p. 13 ; Titres de la maison ducale de Bourbon, n° 6180 ; Gras, 1874, p. 33 ; Tricou, 1965-1976, t. III, p. 95 ; Perroy, 1977, t. II, p. 768

Trois écus vides.

Emmanuel De Boos